

REPUBLIQUE DU DAHOMEY

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

MINISTERE DES FINANCES
ET DU TRAVAIL

DIRECTION DU BUDGET

ANNEE 1962 - N° 545 /PR-MFT-DB

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,

VU la Constitution du 26 Novembre 1962;
 VU le décret n°62/PR du 13 Février 1962 nommant les
 membres du Gouvernement;
 VU la loi de Finances n°61-59 du 31 Décembre 1961
 notamment son article 31;
 Le Conseil des Ministres entendu;

D E C R E T E :

ARTICLE 1er. - Est autorisée l'ouverture au chapitre 303-06 du Budget National Exercice 1962 d'un article 6 intitulé "Acquisition d'immeubles à l'étranger."

ARTICLE 2. - La nomenclature de l'article 6 du chapitre 312-02 du Budget National Exercice 1962 est modifiée comme suit : "Location et Acquisition d'immeubles au Dahomey."

ARTICLE 3. - Est autorisée l'ouverture au Budget National Exercice 1962 des crédits ci-après :

CHAPITRE 303-06 - Postes Diplomatiques (Matériel)

Article 6(nouveau) Acquisition d'immeubles à l'Etranger 10.000.000

CHAPITRE 312-02 - Dépenses communes de matériel

Article 6.- Location et Acquisition d'immeubles au Dahomey 3.600.000

ARTICLE 4. - Est autorisée l'annulation au Budget National Exercice 1962 des crédits ci-après :

CHAPITRE 308-07.- Service de l'Elevage (Personnel)

Article 1er.- Eléments permanents de rémunération 3.600.000

CHAPITRE 501-01.- Contribution aux dépenses de la Communauté,
des Services interterritoriaux et des collec-
tivités secondaires

Article 10.- Contribution aux dépenses des organismes
internationaux..... 10.000.000

ARTICLE 5. - Les ouvertures de crédits autorisées par le présent décret sont gagées par les annulations de crédits prévus à l'article 4 ci-dessus.

ARTICLE 6. - Le présent décret sera soumis à la ratification de l'Assemblée Nationale conformément aux dispositions de l'article 31 de la Loi de Finances n°61-59 du 31/12/1961.

ARTICLE 7. - Le présent décret sera enregistré et publié partout où besoin sera./.-

PORTO-NOVO, le 13 DECEMBRE 1962
 LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE

VU :

LE MINISTRE DES FINANCES ET DU
TRAVAIL,

B. BORNA

H. MAGA

VU :

LE CONTROLEUR FINANCIER,

AMPLIATIONS:

PR.....15 DC.....2
 JORN.....1 Trésor.....2